

Un label en plein essor



BARBARA POMPILI, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA BIODIVERSITÉ

Porté par Plante & Cité et animé par Natureparif, le label EcoJardin est une référence qui certifie la gestion écologique des jardins et des espaces verts.

Depuis la création d'EcoJardin en 2012, 341 parcs, jardins et espaces verts publics ou privés, répartis dans la majorité des régions françaises, ont obtenu cette labellisation. L'ensemble de ces sites est géré par soixante-quatorze structures différentes dont 63 % de collectivité territoriales, 20 % d'établissements éducatifs et 17 % d'entreprises. Ces chiffres montrent bien le degré d'implication des différents acteurs dans la labellisation de leurs espaces, et notamment celle des communes et des départements.



PARC CRAPAUDINE LABELLISÉ ECOJARDIN, VILLE DE NANTES



JARDINS DU DOMAINE DE LA ROCHE-JAGU LABELLISÉS

Échanges professionnels

Fin novembre s'est tenue la neuvième session de labellisation, qui a récompensé sept nouveaux gestionnaires dont les villes de Courbevoie et Gonesse, le département des Côtes-d'Armor, trois sociétés foncières et de promotion immobilière (Batigère, Eurosic et SemPariSeine) et un établissement d'enseignement (EPLFPA Angers Le Fresne). À noter également : le camping municipal de Vitré est le premier camping de France à avoir reçu cette labellisation.

Une journée d'échanges, à Paris le lundi 30 janvier, a permis de faire un tour d'horizon des pratiques mises en œuvre dans les sites labellisés EcoJardin. Cette événement était ouvert à tous les professionnels et élus intéressés par la valorisation de la gestion écologique des espaces verts. Lors de cette journée, c'est Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, qui a remis les labels 2016, EcoJardin s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.



JOURNÉE D'ÉCHANGES ECOJARDIN EN JANVIER DERNIER

De nombreux intervenants partenaires du label tels que des responsables de services espaces verts, des professeurs, des chefs de projets, ou encore des botanistes, ont permis aux acteurs de cette filière présents ce jour-là de comprendre les avantages de la démarche et les opportunités offertes par EcoJardin. Trois entreprises adhérentes à l'Unep, récemment entrées dans la grande famille EcoJardin, ont d'ailleurs été mises à l'honneur : Marcel Villette, ID Verde et Derichebourg Espaces Verts.



MAISON À INSECTES POUR L'ACCUEIL DE LA FAUNE AUXILIAIRE, ENTREPRISE MARCEL VILLETTE

Changer les pratiques

Parmi les bonnes pratiques, mises à l'honneur par les intervenants lors de la journée d'échanges, et qui entrent dans les critères du label, on retrouve : l'arrêt de tous les traitements phytopharmaceutiques, la couverture des sols nus par la végétation ou par un paillage (par exemple au pied des arbres et des haies), l'accueil de la petite faune, la réduction des déchets verts par une gestion différenciée, l'arrêt de l'arrosage dans certaines zones pour mieux répartir les ressources en eau. La formation des intervenants aux thématiques écologiques constitue également un critère, très suivi par les prestataires comme l'a rappelé l'entreprise ID Verde. Des écologues et spécialistes de l'environnement sont d'ailleurs de plus en plus engagés pour intégrer les équipes des entreprises du paysage. Chez Marcel Villette, un référent environnemental va, par exemple, de chantier en chantier afin d'analyser l'évolution de la biodiversité et d'en réaliser des suivis annuels.



JARDINS DU DOMAINE DE LA ROCHE-JAGU

© Frédéric Bessard



ÉCOPÂTURAGE AU DOMAINE DE LA ROCHE-JAGU

© Solenn LeDu

Sensibiliser et communiquer



Vecteur de changement de pratiques, tant pour les donneurs d'ordre que pour les entreprises prestataires, EcoJardin est aujourd'hui un outil à la fois de valorisation du travail des jardiniers et de communication envers les usagers pour les sensibiliser au développement durable ainsi qu'aux pratiques éco-responsables. Il devient une référence de plus en plus utilisée par les prestataires pour se différencier et remporter de nouveaux marchés. Armand Joyeux, directeur de l'entreprise Marcel Villette, insiste sur ce point : « *les maîtres d'ouvrage sont heureux d'avoir des entreprises qui répondent parfaitement à leurs demandes en matière d'écologie, aussi bien sur les travaux de*

création que sur ceux d'entretien. Les labels nous font connaître, et nous les mettons en valeur dans les mémoires techniques. Pour nous, EcoJardin vient en résonnance avec les pratiques que nous mettons en avant depuis une dizaine d'années, chez les clients et sur le site témoin qui entoure notre siège social. C'est un élément moteur pour nos équipes car nous concrétisons ainsi officiellement le travail effectué tous les jours sur le terrain. Il ne faut, en effet, pas oublier que les premiers acteurs de terrain sont nos jardiniers. Ce sont eux que nous devons en premier sensibiliser, afin que l'engagement de l'entreprise soit réel sur les chantiers ».

En conclusion de cette journée d'échanges, Barbara Pompili a rappelé qu'EcoJardin permet une amélioration continue des pratiques et crée un réseau national enrichissant pour partager les expériences de chacun.



Le label en quelques repères

EcoJardin est décerné pour trois années au terme desquelles il peut être renouvelé à la demande des labellisés, après un nouvel audit d'évaluation des sites concernés, et pour un coût de 705 € par site.

Un guide technique référentiel est remis à chaque candidat de façon à disposer d'un langage commun entre les gestionnaires des espaces verts et à développer une culture des pratiques écologiques au sein des équipes.

Tous les espaces paysagers privés et publics peuvent être candidats à cette labellisation. C'est la raison pour laquelle une grande diversité de sites se retrouve dans le panel annuel (parcs et jardins, zones naturelles, cimetières, patrimoine arboré, sièges d'entreprise, jardins d'habitat collectif, campus, campings...).

Cinq organismes indépendants réalisent les audits et les visites de terrain.

Plante & Cité actualise le référentiel et les grilles d'évaluation avec l'appui de son conseil scientifique.

Naturparif accompagne les candidats au label.

Le comité de labellisation regroupe 25 membres issus de quatre parties prenantes (maîtres d'ouvrage publics et privés, experts scientifiques et techniques, professionnels de la filière, État et associations de jardiniers). Il se réunit deux fois par an pour attribuer les labels.

www.label-ecojardin.fr